

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté 2023-09-54

SNCTP CANALISATION – REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la commune d'Azé

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 2212-1, L2213-1, L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route ;

VU la demande de l'Entreprise SNCTP Canalisations pour des travaux de terrassement pour pose de fourreau télécom, Route d'Aine à Azé (Saône-et-Loire) ;

Considérant qu'il est nécessaire de régler la circulation des véhicules lors des travaux Route d'Aine à AZE (Saône-et-Loire) à compter du 10 octobre 2023 pour une durée de 12 jours.

ARRETE

Article 1 – A compter du 09 octobre 2023 et pour toute la durée des travaux, la circulation Route d'Aine sera perturbée en fonction de l'avancée des travaux. La chaussée sera rétrécie par plots avec si besoin un alternant par panneaux B15 C18 ou feux tricolores en amont et en aval du chantier. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 2 - Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 3 - Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 4 – Ampliations du présent arrêté seront adressées à la Gendarmerie de Tournus et à SNCTP Canalisations.

Fait à Azé, le 28 septembre 2023

Le Maire,

Serge THIRARD

The image shows a blue ink signature of Serge Thirard over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AZE' at the top and '(Saône-et-Loire)' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tower and a bridge.